



## REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Dans le cadre de ses missions, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville met en œuvre en période de canicule, de grand froid ou lors de catastrophes naturelles une campagne de recensement pour aider les personnes les plus vulnérables. À cet effet, le CCAS de la mairie tient un registre afin de localiser au mieux les personnes les plus fragiles pour intervenir en cas de besoin.

Cette inscription est volontaire et facultative et les données que vous nous transmettez resteront confidentielles.

C'est une démarche de prévention et de solidarité. Une fois inscrit, vous pourrez à tout moment rectifier les informations transmises ou demander à ne plus figurer sur le registre.

Si vous pensez avoir besoin d'aide ou si vous avez connaissance de personnes susceptibles d'être concernées dans votre voisinage, n'hésitez pas à **contacter le CCAS (05 61 90 43 46)** qui suivra avec attention chaque situation.

## LE MOT DU MAIRE



Chère Madame, cher Monsieur,

Conformément à notre engagement de mieux communiquer sur l'actualité communale, je vous propose la parution régulière d'une lettre d'information en complément du traditionnel bulletin municipal annuel.

Le but est de porter à la connaissance de tous les administrés, et ce le plus rapidement possible, une série d'informations pratiques sur des points tels que les travaux en cours ou projetés, les campagnes de sensibilisation, les permanences en mairie, les horaires des structures d'accueil, les manifestations diverses...

Ce document, reflet des activités de la municipalité, s'inscrit également dans l'exercice de notre démocratie locale; la gestion d'une commune étant l'affaire de tous, toute suggestion dans ce domaine sera la bienvenue.

Je vous en souhaite une bonne lecture et vous présente au nom de l'équipe municipale tous nos vœux pour 2015.

**Patrick LEMASLE**  
Maire de Montesquieu-Volvestre

**VENDREDI 30 JANVIER à 18 h 30**

**Vœux du maire aux Montesquiquiens  
et accueil des nouveaux arrivants.**  
Salle des fêtes.

Lettre d'informations municipales éditée par la Ville de Montesquieu-Volvestre  
3, place de l'Hôtel-de-Ville, 31310 Montesquieu-Volvestre.  
Téléphone : 05 61 98 43 43. Télécopie : 05 61 90 40 31.  
[www.mairie-montesquieu-volvestre.fr](http://www.mairie-montesquieu-volvestre.fr)  
Directeur de la publication : Patrick Lemasle  
Conception et réalisation : Éditions In extenso, 31310 Canens. 05 61 90 29 15.



Papier recyclé

Imprimé sur papier recyclé.

## ÉCOLE ET HALLE DE SPORTS

Les travaux de clos (portes, fenêtres, bardage) et de couvert (toitures) sont terminés et les aménagements intérieurs sont en cours de réalisation. Le démarrage des travaux de voirie (parking, voie d'accès) est programmé pour le deuxième trimestre 2015.

Outre l'implantation d'un rond-point, des travaux de sécurisation (trottoirs et piste cyclable) sont prévus sur la route départementale.



| Halle de sports.

## ÉGLISE



| L'église Saint-Victor.

Depuis le 12 janvier 2015, l'église est fermée au public, pour cause de travaux. Il s'agit de rénover le sas d'entrée, remplacer les vitraux abîmés, reprendre l'ensemble de l'éclairage. La réouverture est prévue pour Pâques.

Pendant la durée des travaux, les offices seront célébrés à la chapelle Saint-Joseph, rue des Melles, ou à la cathédrale de Rieux-Volvestre.

## TRÉSORERIE DU VOLVESTRE : NOUVEAUX HORAIRES

Suite aux directives de la direction régionale des Finances publiques, la permanence de la Trésorerie du Volvestre à la mairie de Montesquieu ne sera plus assurée à compter de janvier 2015.

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, les horaires d'ouverture au public de la Trésorerie du Volvestre à Carbonne sont les suivants :

- ouverture les lundis, mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h,
- fermeture les mercredis et vendredis.

## TRANSFORMATEUR

Afin d'améliorer la desserte en énergie électrique du centre-ville, un transformateur supplémentaire a été placé et va être mis en service rue du Paradis à proximité de l'église dans un bâtiment à l'état d'abandon et qui a pu être repris par la mairie. Le traitement de la façade de ce dernier sera conforme aux prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France.



| Nouveau transformateur.

## SMDEA : 10 ANS DÉJÀ

2015 marque le dixième anniversaire de la création du Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de l'Ariège. À ce jour, le Syndicat compte 67 500 abonnés à l'eau potable et 43 700 à l'assainissement et intervient sur 292 communes.

## DU NOUVEAU À PROPOS DE LA FACTURATION À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015 :



- le paiement par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé des finances publiques ([www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)),
- le prélèvement à échéance avec demande d'adhésion préalable,
- le paiement par acomptes mensuels : suite à la demande d'adhésion et à l'envoi d'un échéancier, 9 prélèvements identiques seront effectués sur le compte bancaire, suivis d'un dixième portant sur le solde après relève obligatoire du compteur. En cas de solde négatif, le montant sera restitué par virement bancaire.

Les moyens de paiement actuels (au guichet de la paierie départementale en numéraire ou par carte bancaire, par TIP, par chèque ou virement bancaire) sont maintenus. Les abonnés sont invités à s'adresser au syndicat pour toute précision nécessaire. Renseignements auprès du SMEDEA : 05 61 65 09 60.

## CIMETIÈRE

La partie ancienne du cimetière compte un nombre conséquent de concessions à l'abandon.

Afin de remédier à cette situation, une campagne de reprise va permettre d'identifier les propriétaires.

Au terme de la procédure légale en matière de délais notamment et dans le respect dû à toute sépulture, la mairie pourra reprendre ces emplacements et les mettre à la disposition du public.

À propos de l'entretien du cimetière, une nouvelle intervention sur les cyprès est prévue : enlèvement des branches mortes afin de conserver au maximum les arbres existants.

En collaboration avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement 31 (CAUE), un réaménagement du nouveau cimetière permettra d'implanter quelques dizaines de concessions nouvelles en optimisant la largeur des allées et en occupant les terre-pleins situés de part et d'autre de l'entrée.

## ZONE BLEUE

Les réponses aux questionnaires remis aux commerçants et aux acteurs des professions libérales de la rue Mage et de la rue des Olières, font apparaître que, pour la grande majorité, le périmètre concerné par la zone bleue est pertinent et n'a pas à être modifié. Par contre, la durée de stationnement sera portée à deux heures. Par ailleurs et toujours pour répondre aux souhaits des usagers, des stationnements temporaires de 10 minutes seront prévus aux lieux suivants :

DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE BLEUE :

- rue Mage devant Le Petit Potager et le Marché de l'Arize,
- place de la Halle devant la boulangerie/journaux Lapostolle et le Petit Casino,
- Rue des Olières (en haut, proche de la Halle).

HORS ZONE BLEUE :

- rue de la Porte-de-Rieux devant la boucherie Rouch,
- rue Porte-Neuve devant la boulangerie Dangla,
- Quartier du Pont devant la boulangerie Boato et la pharmacie Esterle.

L'application de ces nouvelles règles fera l'objet d'une campagne de sensibilisation. Des disques de stationnement seront à votre disposition en mairie et chez les commerçants.

AMÉNAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

- le marquage au sol des places handicapées seront retracées et normalisées,
- la capacité des parkings du centre bourg sera signalée par des panneaux spécifiques.



## TRAVAUX DE VOIRIE

### CHEMIN DE MOUNET

Suite aux intempéries sur les berges de l'Arize, le chemin de Mounet a été consolidé par la réfection de la voie et la pose d'une glissière de sécurité.



| Chemin de Mounet réfection du revêtement et pose d'une glissière de sécurité en bordure d'Arize.

### IMPASSE DE LA LOUBÈRE

Une couche de roulement a été posée impasse de la Loubère. La pose d'un ralentisseur devrait permettre de maîtriser la vitesse. La réalisation d'une passerelle sur le ruisseau pourrait être envisagée en adéquation avec les nouveaux besoins de l'école et du quartier de Bonzoumet.

### TRAVAUX SUR LA RIVIÈRE

Les travaux d'enlèvement d'embâcles sur la rivière vont être poursuivis. À ce propos, le Syndicat d'aménagement hydraulique de l'Arize fusionne désormais avec le SMIGRA (Syndicat mixte de gestion de la rivière Arize, équivalent du SIAHA sur la partie ariégeoise de la rivière) pour devenir le SMBVA (Syndicat mixte du bassin-versant de l'Arize).



| Encombrement sur l'Arize.

### PASSAGE SÉCURISÉ

Le passage sécurisé du pont du Parfait va être repris.

### MARQUAGE AU SOL

Des travaux de marquage au sol portant notamment sur les passages « piétons » vont être réalisés.

# AGENDA

**DIMANCHE 18 JANVIER - 15 h**

## *Les voyages extraordinaires du capitaine Sylvio*

Spectacle pour enfants. Goûter offert aux enfants après le spectacle.  
Organisateur : Association des commerçants.  
Entrée payante (1€ enfant ; 2€ adulte).  
Salle des fêtes.

**SAMEDI 24 JANVIER - 21 h**

## *Loto de l'École de rugby*

Salle des fêtes.

**VENDREDI 30 JANVIER - 18 h 30**

## *Vœux du maire aux Montesquiens et accueil des nouveaux arrivants.*

Salle des fêtes.

**SAMEDI 31 JANVIER - 20 h**

## *Loto de l'école élémentaire*

Salle des fêtes.

**SAMEDI 7 FÉVRIER - 20 h 30**

La mairie vous propose une pièce de théâtre : *Musée haut-musée bas*.



Pièce de Jean-Michel Ribes qui ne vous laissera pas de marbre car une chose est sûre : vous ne verrez plus les musées de la même façon !  
Renseignements : Office de Tourisme, 05 61 90 19 55.  
Salle des fêtes.

**SAMEDI 14 FÉVRIER - 21 h**

## *Loto du basket.*

Salle des fêtes.

**SAMEDI 21 FÉVRIER - 21 h**

## *Soirée Country*

Danses et musique country.  
Entrée : 5 €.  
Gratuit pour les moins de 12 ans.  
Boissons et pâtisseries offertes.  
Renseignements : 06 15 07 62 40.  
Salle des fêtes.



**DIMANCHE 22 FÉVRIER - 15 h**

## *Loto Escale - Lions Club*

Salle des fêtes.

**MERCREDI 25 FÉVRIER - 20 h**

## *Les années folles de la physique*

Conférence animée par Dominique Odéro.  
Organisateur : PUPenVOL, Petite université populaire en Volvestre.  
Salle des fêtes.

**VENDREDI 27 FÉVRIER - 17 h-19 h**

## *Carnaval de l'école élémentaire*



Rendez-vous à 16 h 45 devant la mairie, départ du défilé à 17 h.

18 h - 19 h : bal occitan.  
Salle des fêtes.

**SAMEDI 28 FÉVRIER - 20 h**

## *Cassoulet rock*

Repas dansant au profit du Téléthon.  
Prix : 14 €.  
Organisateur : comité des fêtes.  
Renseignements et réservations : Office de Tourisme, 05 61 90 19 55.  
Salle des fêtes.

**SAMEDI 7 MARS - 20 h 30**

## *Ne nous laissons pas abattre*

d'Isabelle Cheix. Théâtre de la Cie Les Pourquoi'Pas.  
Organisateur : Foyer rural section Quilles.  
Salle des fêtes.

**SAMEDI 14 MARS - 18 h**

## *Soirée lectures inédites*

Lectures de textes écrits par les participants de l'atelier d'écriture de l'association « Écoute le Vent » animé par Hélène Naudy.  
Organisateurs : Mairie en partenariat avec l'Office de Tourisme.  
Au premier étage de la mairie (accès avec ascenseur).

**SAMEDI 14 MARS - 20 h**

## *Soirée moules-frites*

Soirée dansante et repas.  
Prix : 13 €.  
Organisateur : comité des fêtes. Renseignements et réservations : Office de Tourisme, 05 61 90 19 55.  
Salle des fêtes.



**DIMANCHE 15 MARS - 15 h**

## *Loto des aînés.*

Salle des fêtes.

**SAMEDI 21 MARS - 21 h**

## *Loto des pompiers.*

Salle des fêtes.

**DU MARDI 24 AU SAMEDI 28 MARS**

## *Exposition de dessins tribaux*

Maxime Galy, 10 ans expose ses dessins tribaux. Exposition au profit de la recherche médicale.  
Vernissage samedi 28 mars à 11 h 30.  
Renseignements à l'Office de Tourisme, 05 61 90 19 55.  
Galerie municipale de l'Office de Tourisme.

**SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 AVRIL**

## *Tournoi de judo*

Salle des fêtes.



**LUNDI 6 AVRIL - 12 h**

## *Omelette pascale*



Organisateur : Belote Montesquiennne.  
Réservations à l'Office de Tourisme, 05 61 90 19 55.

Salle des fêtes.

**DIMANCHE 12 AVRIL - 14 h**

## *Challenge de quilles*

Organisateur : section Quilles du Foyer rural. Salle des fêtes.